



n° 216-217

Juillet / Août 2006

○○○ Avenir

La convention de subvention du 7^e programme-cadre sort bientôt des limbes **2 à 7**

La nouvelle proposition de 7^e programme-cadre **8**

≡ Résultats

Énergies durables dans le PC6 **9 à 10**
Recherches publiques et PME : Allemands, Scandinaves et Néerlandais au cœur du développement des énergies renouvelables

Les transports de surface durables dans le PC6 **11 à 13**
Premier bilan : une spécialité de l'Allemagne, des points forts en Scandinavie

Changement global et écosystèmes dans le PC6 : premier bilan **14 à 15**
760 millions d'euros pour contribuer à l'équilibre de la planète

À lire dans vos archives !

Retrouvez les articles qui vous intéressent **16**

ÉDITO **93 %, un pourcentage méconnu mais une clé du PCRD**

93 % des participations aux projets de recherche collaborative du 6^e PCRD sont coordonnés par 7 % des participants. Ces deux pourcentages illustrent bien le fait que 93 % de participants ont su se faire recruter par des porteurs de projet talentueux.

L'essentiel de la charge de gestion du PCRD repose donc sur un tout petit nombre d'organisations. L'explication tient à la taille des consortiums de la recherche communautaire : 11 partenaires en moyenne dans les projets ciblés du domaine des transports, 13 dans ceux du changement global ; 29 et 40 pour les projets intégrés et parfois jusqu'à 100 partenaires (voir p. 9 à 15). Le premier bilan sur la priorité « Développement durable, changement global et écosystèmes » du 6^e PCRD montre à quel point celui-ci privilégie les grands acteurs de l'excellence européenne. Quoi de moins surprenant en effet que de constater que l'Allemagne est la puissance principale dans le domaine des transports de surface ? Qui donc s'étonnerait que les pays de la coopération internationale apparaissent davantage dans les domaines liés au changement climatique et aux écosystèmes ?

Dans la continuité du 6^e PCRD mais offrant davantage de souplesse, la convention type qui régira les projets du 7^e PCRD sort des limbes (p. 2 à 7).

La question des enjeux sectoriels ou des modalités des contrats ne concerne donc au premier chef que les 7 % de coordonnateurs. Pour 93 % des participants et 100 % de ceux qui ne sont pas des ténors européens reconnus, tout cela n'a que très peu d'importance. Ils n'auront ni lourd dossier administratif ni demande d'aide à préparer. L'aide d'un point de contact national ou d'un consultant ne leur sera pas d'un grand secours non plus.

Ils devront « seulement » apporter des compétences qui renforcent la qualité de projets montés par d'autres grands scientifiques et technologues européens. Puissent les pouvoirs publics ne pas se tromper de cheval de bataille. Les grands acteurs français ont le savoir-faire pour réussir. La montée en puissance des participations françaises dépendra principalement de la capacité du système français à inventer des solutions innovantes pour les universités. Elle comptera aussi sur la proximité de points de contact de qualité que devraient proposer les Régions pour accompagner leurs PME. Rien d'impossible donc, mais largement à contre culture !

A.Q.